

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,

3 avril 2025

Date de signature,

7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-027

Règlement intérieur de la Médiathèque Municipale

Monsieur le Maire expose :

En vigueur depuis le 17 décembre 2012, le règlement intérieur de la Médiathèque Municipale ne correspond plus aux pratiques actuelles.

En effet, sont encore mentionnés le prix d'une cotisation forfaitaire à l'inscription, le montant d'une caution pour les usagers résidant de façon saisonnière sur la commune ou encore le nombre limité d'ouvrages et/ou CD à emprunter en même temps.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur de la Médiathèque Municipale,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'annuler toute réglementation municipale antérieure liée à la bibliothèque municipale.
- D'adopter le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque Municipale.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET